



EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS

Séance du : 12 octobre 2020 (en visioconférence et présentiel)

N° : 1800

Création d'un emploi non permanent (CDD de 6 mois) pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité (en application de l'article 3-I-1° de la loi n° 84-53 du 26/01/1984) sur le Life HaCa

Membres présents : Mireille Benedetti (CR), Béatrice Aliphath (CR), Anne Claudius-Petit (CR), Jean-François Luc (CR), Philippe Armengol (CA Grand Avignon), Christian Mounier (CD 84)

Excusés : Chantal Eyméoud (CR), Maud Fontenoy (CR), Didier Réault (CD 13), Patricia Saez (CD 13), François Cavallier (CD 83)

Participaient également : Philippe Vitel, Andrée Alziari Nègre (CR), Michel Cothias (Paierie), Béatrice Orelle Mattéi, Blanche De La Cruz (CD 13), Jean-Philippe Chauvin, Jacques Demanse (CA Grand Avignon), Éric Hansen, Frédérique Gerbeaud-Maulin (OFB), Guy Parrat (CESER), Annick Mièvre (Agence de l'Eau), Jean-François Richon (AMPM), Stéphanie Puteri, Audrey Michel, Sandrine Halbedel, Audrey Glorian, Sylvie Toubas, Stéphanie Garrido (ARBE)

Membres titulaires : 10 Membres présents : 6

- Vu** La loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- Vu** La loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3-1-1 ;
- Considérant** Que le programme européen multi-partenarial appelé LIFE Habitats Calanques [LIFE 16 NAT/FR/000593], coordonné par l'ARBE, prévoit la mise en place de l'évaluation de l'impact du programme sur la restauration des fonctions écosystémiques des milieux naturels visés par le programme LIFE Habitats Calanques ;
- Considérant** Que dans le cadre du projet, l'expertise concernant cette évaluation a été développée par l'AMU avec l'appui d'une étudiante en thèse dont le contrat se termine fin octobre 2020 à l'Université, et que l'embauche de cette experte sur 6 mois pour effectuer ce travail offrirait une meilleure efficacité tout en réduisant le coût de cette étude ;
- Oui** L'exposé de la Présidente de l'ARBE ;

Après en avoir délibéré, le Comité syndical décide

- d'autoriser la Présidente à :
 - créer à compter du 1^{er} novembre 2020, un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité sur le programme LIFE Habitats Calanques, dans le grade d'ingénieur territorial (catégorie A) temps complet.
Cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 6 mois allant du 1^{er} novembre 2020 au 30 avril 2021.
Il devra justifier d'un Master en écologie et biodiversité et d'une expérience en matière d'interactions entre l'Homme et la nature dans une approche socio écologique.
La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 444 du grade de recrutement.

- ouvrir au budget de l'Agence Régionale pour la Biodiversité et l'Environnement, les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales de cet emploi.

Fait et délibéré à Marseille, le 12 octobre 2020

Pour copie conforme,
La Présidente,
Mireille BENEDETTI

